

Les pères maristes à Verdélais au tournant du 19^e siècle : 1880-1930.¹

Bernard Bourtot sm

1 Dans les années 1870

Les pères Maristes de Verdélais font partie de la province de Paris de la Société de Marie. La communauté comporte en général 8 à 9 prêtres et 3 à 4 frères.

Le 19 juin 1872, un rapport du supérieur Gabriel Germain sur sa communauté indique son état sanitaire excellent et l'esprit toujours bien religieux des pères. Par contre, le Pèlerinage semble un peu délaissé, compte tenu de l'essor de Lourdes depuis les années 1860, mais « N.D. de Verdélais n'en est pas jalouse. ». Le clocher, détruit par un incendie en juillet 1870, est en réfection, et trois cloches (1600, 850 et 425 Kg) seront bénies le 8 septembre 1872.

« Grâce à la sainte Vierge, les ressources sont assez bien venues. » Entrées de 40.000 à 50.000 francs. La communauté a pu verser 5000 à la caisse provinciale.

« Notre maire de la République est loin d'être en très bons rapports avec son curé. Il ne met jamais les pieds à l'église. Ayant conscience ou remords de son état, il s'est imaginé que je le méprise. Sur ce, il interprète tout en mal... »

Le 4 mai 1873, Ferdinand Vitte, assistant général mariste, est sacré à Verdélais, évêque d'Anastasiopolis, pour être vicaire apostolique de Nouvelle-Calédonie.

Le 31 mars 1876, Antoine Monfat, qui fut supérieur et curé de 1873 à 1875, et présentement provincial de Lyon, signe une déclaration « dans l'intérêt de la vérité et de la justice », à propos de son supériorat à Verdélais. A son arrivée, il a trouvé en parfait état le sanctuaire et la résidence. Les pèlerinages sont nombreux, malgré la concurrence de Lourdes ; ils viennent des diocèses de Bordeaux, Agen, Bayonne, la Rochelle. Il cite la fête du 2 juillet (avec son éminence), les retraites du Rosaire, les neuvaines, les mois de saint Joseph, de la sainte Vierge, du Sacré-Cœur... Il donne un bilan financier de la réfection du clocher (82 500 francs, dont le clocher avec son campanile 63 000, les cloches 7 500, quatre statues d'archanges 4 000, la Vierge du campanile 8 000) et de la création d'une école de garçons avec l'installation des frères (12

¹ Conférence donnée le dimanche 24 juin, dans l'église de Notre Dame de Verdélais, avec des annexes.

000).² En 1876, la province de Paris ouvre un noviciat à Verdélais : la communauté des prêtres passe de 8 à 10.

En 1878, Dans des notes du supérieur Théophile Deville pour son successeur Claude Chalvet, on trouve beaucoup de rappels sur les finances et la mention de divers groupes : le cercle catholique, les frères maristes, les sœurs de la doctrine, les sœurs de la présentation (orphelinat), la fanfare ; ainsi que les noms de diverses bienfaitrices.

Le 4 octobre 1879, au provincial Depoix, le supérieur Chalvet (depuis un an) donne des nouvelles de la communauté et surtout décrit la situation alarmante des finances. En particulier, il reste à payer 8 895 pour le clocher, et il y a une autre dette de 1 200. En plus les fortes pluies ont provoqué l'écroulement d'une partie du mur qui longe la route de St Macaire (1 000 à 1 200). Il sollicite l'aide de la province, à hauteur de 6 000 francs (avis favorable).

2 Dans la tourmente des années 1880

Rappel

Après la guerre de 1870 et la chute de Napoléon III, est née la 3^e République. En 1876, les élections législatives font basculer la Chambre des Députés du côté des partis républicains ; en janvier 1879, c'est le Sénat qui, lui aussi, bascule. Un des objectifs gouvernementaux, c'est la lutte contre les congrégations religieuses non autorisées, en particulier les Jésuites. Le 15 mars 1879 (date du 29^e anniversaire de la loi Falloux favorisant la liberté d'enseignement), Jules Ferry, ministre de l'instruction publique, dépose deux projets de loi. Dans l'un d'entre eux, il y a un article 7 : « Nul n'est admis à participer à l'enseignement public ou libre, ni à diriger un établissement d'enseignement de quelque ordre que ce soit, s'il appartient à une congrégation religieuse non autorisée. » Cet article 7 satisfait l'opinion publique anticléricale, et va dominer la vie politique jusqu'en mars 1880.

Dans l'inquiétude légitime des Maristes, le supérieur général Julien Favre obtient du pape Pie IX un indult, le 26 juillet 1879, lui permettant de dispenser légalement les religieux de leurs vœux et de les mettre sous la juridiction de leur Ordinaire (leur évêque) ; c'est ce qu'on appelle la sécularisation.³ Les Maristes ont été les premiers à demander

² Cette déclaration, ainsi que les notes de Deville, figure aux archives du sanctuaire, à Verdélais.

³ Copie authentique d'un Rescrit de S.S. Léon XIII (26 juillet 1879), aux archives de Verdélais.

cet indult, qui sera accordé plus largement par la suite aux autres congrégations.

Le 29 mars 1880, Ferry signe deux décrets : la dissolution des Jésuites, et l'obligation pour les congrégations non autorisées de déposer sous trois mois une demande d'autorisation. Inutile de dire que les congrégations, les évêques, le nonce... vont mener une intense action de réflexion et de préparation des conduites à tenir. L'autorisation n'est pas demandée et, début novembre, a lieu l'expulsion générale des religieux prêtres appartenant aux congrégations non autorisées.

L'année 1880 à Verdélais.

Le 10 juin, l'archevêque Donnet incorpore les pères au diocèse. Il écrit au supérieur Claude Chalvet⁴ :

« Monsieur et cher curé, Vous n'avez fait que rendre justice à mes sentiments, quand vous avez pensé que rien ne me coûterait pour conserver à mon diocèse votre précieuse collaboration et celle de vos confrères. Dans les circonstances difficiles que nous traversons, vos dispositions sont d'ailleurs telles que ma tâche est singulièrement facilitée, puisque, d'après la déclaration contenue dans votre lettre du 2 courant, *vos confrères et vous ne relevez plus que de mon autorité et le lien d'affiliation qui unit chacun de vous à M. le supérieur général et la communauté de Verdélais à la maison mère de Lyon n'existe plus.*

Je m'empresse, en conséquence, monsieur et cher curé, de reconnaître comme prêtres de mon diocèse, soumis à ma juridiction, vous et tous les ecclésiastiques qui habitent actuellement l'ancienne maison des Célestins de Verdélais, qui est propriété de l'Archevêché de Bordeaux, et vous confirme les uns et les autres dans votre qualité de curé, de vicaires et de prêtres auxiliaires de mon diocèse, destinés soit à se rendre, à mon appel, au secours de MM. les curés malades, soit à desservir les paroisses demeurées vacantes par la mort de leurs pasteurs. »

Le 7 octobre, le conseil général décide d'envoyer le noviciat à Dundalk, en Irlande, pour ne pas créer de difficultés supplémentaires à la maison placée sous l'autorité de l'Archevêque.

Le 19 octobre, le curé Claude Chalvet signe une protestation suite à une visite administrative, au cours de laquelle la dissolution des Maristes a été annoncée. Quelques jours après, le 27 octobre, l'archevêque lui-même proteste longuement auprès du préfet.

⁴ Archives de Verdélais.

Le 4 novembre, à 9h45, le Sous-préfet vient à Verdélais... pour dire finalement que les pères peuvent rester ! Et le 15 novembre, il écrit au provincial : « Je crois bien que nous avons été sauvegardés par les démarches de son Éminence. Je lui ai écrit pour la remercier. »

Le 2 février **1882**, Claude Chalvet adresse une allocution à l'archevêque, à l'occasion de sa visite pastorale et de la confirmation. Mais, en mars, les ennuis recommencent. Le fisc poursuit les Maristes à propos de l'impôt Brisson, sur le revenu des sociétés. Le curé proteste de la sécularisation des Maristes. A nouveau, le 25 mars, le Préfet écrit à l'archevêque pour réitérer l'ordre de dissolution et menacer de retenir les traitements des desservants. Et le 1^{er} avril, le supérieur général Favre renouvelle sa lettre de sécularisation, remise à la préfecture le 3 avril. L'affaire est classée.

3 Verdélais au tournant du siècle

Des années 1890 jusqu'en 1905, la vie continue normalement

-Février-Avril 1892. Un père mariste, Michel Barbe, est accusé d'avoir publiquement critiqué la République, dans sa prédication à Bazas pour une journée de charité. Il passera en correctionnelle et sera condamné à amende.

-Le 12 janvier 1895, le nouveau curé Henri Couloigner déclare son personnel à l'administration : 6 prêtres et 5 domestiques (en fait, 3 frères et 2 domestiques, alsaciens lorrains réfugiés en France). Il y a aussi le concierge et sa femme, domiciliés à Verdélais depuis 24 ou 25 ans.⁵

-Mars 1896. Le curé de Bergerac donne de bonnes nouvelles de la mission de J.-B. Briand et annonce un pèlerinage à Verdélais le lundi de Pentecôte.

-En septembre 1905, le curé Nogues réagit fortement contre un bal prévu sur l'emplacement « dit des allées ».

Le 9 décembre 1905, est promulguée la Loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat,⁶ qui suscite des inquiétudes dans la communauté logée par le diocèse.

⁵ Archives de Verdélais, ainsi que les deux paragraphes suivants.

⁶ N.B. Cette loi est à distinguer de la loi du 1^{er} juillet 1901, qui aboutit, le 1^{er} avril 1903, à la dissolution de toutes les congrégations religieuses non autorisées, dont les Maristes. A cette époque, Verdélais n'est pas concerné, du fait de la sécularisation des pères. Mais l'administration retrouvera les Maristes en 1912. Cependant les Frères sont expulsés de la maison Briffaut (voir plus loin).

L'année 1906

-En janvier, le conseil général, inquiet de la situation financière de Verdélais, envoie un assistant général Payrard qui, dans son rapport de visite, évoque les difficultés engendrées par le supérieur Nogues (diabète, alcool, laisser-aller, originalités, pas de conseil, incompétence dans la gestion financière). Cinq autres pères, dont trois observent bien la règle. Deux frères craignent d'être expatriés. Par ailleurs, les traitements ont été supprimés (curé 900 F., deux vicaires à 800 F.).

-2 mars. La Direction Générale des Domaines de Bordeaux provoque l'inventaire des biens dépendant de la mense succursale de Verdélais, et des biens de la Fabrique. Cet inventaire est envoyé le 9 mai par le sous-préfet de La Réole au maire de Verdélais.⁷

-24 avril. Le provincial de Paris, Louis de Mijolla, fait rapport de sa visite :

« Il y a urgence à faire le changement du supérieur qui d'ailleurs achève cette année le temps de sa charge. De trop justes motifs lui ont enlevé la confiance de ses confrères qui souffrent de cet état de choses, et d'autre part il s'aliène de plus en plus la paroisse par sa lutte intempestive contre le bal sous les allées de la place. Hélas ! Sous ce zèle apparent, se dissimulent beaucoup d'amour propre et une trop grande faiblesse vis-à-vis de la Directrice des postes, la véritable inspiratrice de cette résistance imprudente. »

-2 juillet. Triduum de fête du Cinquantenaire du Couronnement de N.D. de Verdélais. La clôture du cinquantenaire a lieu le 8 septembre.

-6 novembre. Le provincial de Mijolla informe qu'il a rencontré à Paris le supérieur du grand séminaire de Bordeaux, qui lui a remis un mémorandum déclarant que :

1° l'administration diocésaine n'a pas envisagé le remplacement des pères à Verdélais et qu'ils auraient sans doute à se pourvoir d'un local après le 11 décembre (nomination probable d'un séquestre).

2° le changement de Nogues ne serait pas une imprudence, car il est à charge, par ses excès de zèle, à la population ; la prudence demanderait qu'il ne soit pas remplacé par un prêtre étranger au personnel actuel... Le conseil pense qu'il n'y a pas lieu de brusquer le dénouement. [Après maintes tergiversations, le curé sera changé en avril 1907.]

⁷ Archives de Verdélais.

L'année 1907

-25 mars. Le Préfet décide que l'immeuble occupé par le curé et les chapelains devra être évacué le 25 août.

-12 juillet. Le conseil général décide que les livres de fonds de la bibliothèque seront mis en dépôt à Toulouse pour, de là, être expédiés à notre scolasticat de Washington.

-6 août. On apprend que le préfet a fait savoir qu'un bail serait consenti pour le presbytère, à l'exclusion du chemin de Croix et du Pèlerinage. [Donc les pères n'ont pas à déménager...]

4 L'immobilier à Verdélais

Depuis le rachat en 1820 par M^{gr} d'Aviau de l'ancien couvent des Célestins, vendu à la Révolution, le presbytère appartient à la mense épiscopale. La situation va changer avec la loi de 1905. Commençons par l'inventaire des biens, d'après des documents établis par les supérieurs successifs :

A. Biens de la mense épiscopale

1/ **Presbytère** : Maison, terrasse, allée de tilleuls (adossé à l'église).

2/ **Clos** : Jardin, prairie, arbres, traversée par ruisseau le Galouchey, lavoir, écurie, grange (derrière l'église).

3/ **Le Calvaire**, sur le **mont Cussol**. Parc complanté d'arbres, bordé de haies vives, auquel on accède par une série d'escaliers conduisant à une petite terrasse sur laquelle existe une construction. [En 1856, donation du terrain et d'une maison (du gardien), par madame Briffaut⁸ au grand séminaire de Bordeaux, le calvaire est édifié entre 1856 et 1863].

4/ **Domaine du Luc**, séparé du Clos par un mur ; prairie, parc, ancien moulin...

B. Biens maristes

1 1859. Achat par Claude-Marie Chavas : Terrains et constructions de **Cussol** : maison d'habitation, écurie, moulin, terres, vignes et prés 1ha 96a 10ca. Par transmissions successives, les propriétaires sont en 1905 les pères Bruyère et Vert.

⁸ Madame Briffaut, née de la Douze, sœur du marquis de la Douze, Adhémar d'Alzac, fondateur et premier abbé de N.D. des Dombes (Ain), devenue abbaye en 1865.

2 1867. Achat par Choizin, Fournier et Jobert : Domaine **Lamothe** : Parcelle de pâture 11 a 30 ca au lieu dit Côte de **Cussol**. En 1893, le seul propriétaire est Jobert.

3 1868. Donation par madame Briffaut d'une propriété et d'une maison. Achat (6 000 F.) par Favre et Tricand de La Goutte, de la **vigne Briffaut** (le meilleur crû !) : quatre parcelles de terre, 93 a 26 ca. En 1890, propriétaire Constant.

4 1876. Achat (12 000 F.) par Deville, La Goutte, Meunier et Gay, à M. **Godard**, héritier de M^{me} Briffaut, de la **Maison Briffaut** (alias Godard, ou Thévenon, ou villa Via Crucis, ou villa Béthanie, selon les époques), à droite en montant au Calvaire, pour être **école des Frères**. En 1895, propriétaire Thévenon. Maison vide en 1906.

5 1898. L'écurie et remise de **l'hôtel Notre-Dame**, au sud de la route de Verdélais à St Macaire, adjugée à Jules Thévenon.

6 1902. Deux maisons **Fillastre**, acquises par M. **Joseph Nogues** suite à une adjudication. L'une est située derrière l'église ; l'autre entre la route, l'allée du cimetière et la maison Thévenon, près du monument aux morts (aujourd'hui démolie ?).

7 Maison **Paris**, construite sur un terrain acheté par le père Paris (sur son patrimoine), inachevée en 1906, au nord de la route de Verdélais à St Macaire. Occupée par l'école des filles Ste Anne, au nom de M. Joseph Nogues, frère du curé, elle ne sera donc pas saisie par le fisc.

Le fil des événements

1910. La maison, le parc et le calvaire, qui appartiennent à la mense épiscopale, saisis par les Domaines, sont rachetés par le Chanoine Giraudin, supérieur du grand séminaire de Bordeaux. Par la suite, Giraudin les céda à une société immobilière (diocésaine) de la Gironde. [Aucun renseignement n'a été trouvé sur ces opérations administratives.]

1911. Selon une note du P. Le Floc'h, « sous le P. Poy (sup 11/13), on arrache de la résidence de Verdélais le bâtiment qui deviendra la mairie actuelle. » On construit alors une nouvelle salle des œuvres sur l'un des côtés de la cour des missionnaires.

1912. Le 21 octobre, le supérieur général Raffin écrit au provincial Jacob : « Les domaines viennent d'assigner devant le tribunal de Lyon les propriétaires des vignes et des maisons de Verdélais, comme fidèles commis de la Société. C'est l'unique spoliation qui se poursuit sans répit et sans pitié. Privé de ces ressources fort appréciables, il faudra bien

qu'on pratique la pauvreté et l'économie à Verdélais, si l'on veut y vivre.
Deus providabit. »

1914. Le 28 janvier, tombe le jugement au Tribunal civil de Lyon, où la Direction de l'Enregistrement avait assigné les propriétaires (M. Charles Vert défendeur comparant par M^e Flory, et MM. Bruyère, Jobert, Constant et Thévenon, défendeurs défailants quoique réassignés). Ceux-ci doivent délaisser leurs immeubles... La voie est donc ouverte à la vente aux enchères de ces biens, qui n'aura lieu qu'après la guerre, en 1922.

1919. Adjudication par la commune de l'ancienne mairie au lieudit Rousseau. Elle est acquise par M. Cazenave, tonnelier, (16 000 F.) pour aider les Maristes (Aubazac 1919-1925), et en faire l'école des garçons.

1922, août. Le ministère de l'intérieur prescrit de procéder le plus tôt possible à l'adjudication des biens maristes, devant le notaire de Saint-Macaire.

1923

4 janvier. Le Tribunal civil de Lyon décide la mise en vente aux enchères publiques, mais devant le Tribunal de La Réole, en six lots, sur mise à prix totale de 21.800 francs.

14 mars. Vente à la criée des immeubles devant le Tribunal de La Réole. Quatre acheteurs se présentent, les deux premiers au moins, avec clause de rétrocession.

1/ M^{lle} Léa Jeanne **Jourdan**, receveuse des postes dans le Lot-et-Garonne, acquiert la propriété Briffaut (maison et vigne), deux lots pour 16 200 F. (88 ares)

2/ M. François **Ader**, propriétaire viticulteur, à Verdélais, acquiert une remise et une parcelle de vigne au lieudit Cussol, deux lots pour 8 900 F. (plus d'un hectare)

3/ Deux dames **Landard**, de Bordeaux, acquièrent des terres en friche et ruines, au lieu dit La Côte de Cussol, un lot pour 10 000 F. (1 hectare et demi)

4/ M. Louis **Dupuy**, propriétaire agriculteur à Verdélais, acquiert une parcelle de vigne, un lot pour 2 100 F. (30 ares)

Cette même année 1923, **Joseph Nogues** vend ses deux maisons (Fillastre, achetées en 1902) à M. François **Ader**.

On n'entend plus parler par la suite des acquisitions Landard et Dupuy, qui semblent ainsi abandonnées. Quant aux autres propriétés,

elles sont l'objet d'une série de reventes successives, à l'initiative des Maristes, à partir de 1930.⁹

L'avenir des biens maristes

1930. M^{lle} **Jourdan**, alors retraitée à Agen, vend sa propriété (Briffaut) à M. Pierre **Bord**, vigneron sur Saint-Maixent, à condition qu'on lui verse une rente viagère de 3.000 F et de continuer à loger la locataire actuelle jusqu'à son décès.

1933. Le père Maurice **Bovar**, au nom des Maristes, achète, pour 45.000 F à **M. Cazenave** la maison du lieu dit Rousseau (acquise en 1919) (Canac supérieur).

1935. M. **Bord** vend son bien à M^{lle} Marie-Elise **Campana**, de Verdélais, 20.000 F.

1937. M. **Ader** vend son bien à M^{lle} **Campana**, 24.800 F.

1938. Le père Joseph **Taminau** achète la maison **Bovar**, en constituant une société avec MM. Armand Dulac, Henri Ader, Georges Rigout, Robert Espiaut, Cazenave, François Ader, André Vérité médecin.. Ainsi, en 1938, les diverses propriétés maristes de l'époque sont concentrées entre les mains de M^{lle} Campana et du P. Taminau et consorts.

1953. M^{lle} Campana et les héritiers de J. Taminau apportent leurs biens à la **Société Anonyme Immobilière du Montparnasse** (propriétaire de biens maristes). Celle-ci revendra des terrains en 1967 ; l'école St Michel (non utilisée, du fait de la mixité) et la maison Béthanie (Briffaut) en 1978 ; et l'école Ste Anne au diocèse dans les années 1990.

5 Les petits frères de Marie (frères maristes) à Verdélais

1867/68

Le supérieur Choizin élabore le projet d'une école de frères à Verdélais. Voici ses arguments donnés au supérieur général, Julien Favre :

-L'école actuelle est loin de l'église, à laquelle doivent aller 3 ou 4 enfants pour le service des messes et cérémonies, nombreuses à

⁹ En France, le gouvernement est devenu tolérant à l'égard des congrégations à partir de la fin des années 1920. C'est ainsi que la Société de Marie n'hésite pas à recommencer la publication d'un annuaire des communautés à partir de 1928/29. C'est ce qui explique que les Maristes vont progressivement « récupérer » leurs biens.

Verdelais. L'instituteur actuel Gaussens accepte actuellement, mais dit que son successeur ne laissera pas faire cela, d'ailleurs les parents n'accepteront pas que leurs enfants manquent régulièrement l'école de Pâques à fin octobre.

-Il propose donc de construire une école à proximité de l'église, rendant favorable ce service

-Il exprime cependant sa crainte de l'action gouvernementale opposée aux congrégations.

- Le Cardinal m'a donné l'approbation nécessaire pour bâtir sur le terrain qui est à la fois le sien et le nôtre. Ce terrain, c'est l'ancienne écurie, et tout l'intervalle qui se trouve entre cette écurie et l'église. Comme jardin uniquement réservé aux Frères, on donnerait la bonne moitié de ce petit jardin en fer à cheval qui est devant la partie de la maison exposée au levant. Les Frères seraient indépendants et nous aussi.

Ce projet est ajourné (lettre du supérieur général, du 18 septembre 1868).

1875-1876

En 1875, le supérieur Monfat contacte les Petits Frères de Marie, avec l'accord du supérieur général et l'appui du maire et des habitants qui souhaitent une école congréganiste (au vu du succès de l'école des Frères à Langon). De longs pourparlers s'engagent entre Monfat et de frère Louis-Marie, supérieur général des frères.

Le 1^{er} juin 1876, Théophile Deville, successeur de Monfat, reprend les pourparlers. Avec l'accord du conseil municipal et du préfet, il envisage pour l'école, qui sera communale, d'acheter la maison Briffaut. Après pourparlers, une convention est signée le 5 août 1876. En septembre 1876, trois frères, dont le directeur Tharsice (76/78), viennent prendre possession du poste. Rappelons que la même année, les pères ouvrent un noviciat.

En mars 1887, il y a deux frères (Voir la fin des *Annales P.F.M.* de Verdelais).

En 1891, l'école devient libre et le F. Spérat est dit *instituteur privé* sur sa fiche P.F.M.

En 1901, le nouveau directeur Léon Deviers (F. Sison)¹⁰ est dit instituteur libre. Il restera jusqu'en 1938, sauf un changement en 1913 et le temps de guerre.

Vers 1903, suite aux expulsions des religieux, les frères sont expulsés de la maison Briffaut (voir le procès en 1906). L'école s'installa dans une partie du couvent des Victimes que venaient d'acheter les sœurs de la Présentation. Le frère directeur demande sa sécularisation. De 1903 à 1908, pendant cinq ans, a lieu une suite ininterrompue de procès.

Chaque année, le jour de l'ouverture des classes, le parquet de La Réole intervenait, par ordre, mais chaque fois ce tribunal acquitta. Le procureur interpellait appel devant la Cour d'appel de Bordeaux, qui condamnait toujours systématiquement à de fortes amendes et même à la prison. Les frères faisaient toujours appel en Cassation, parce que cela leur permettait de finir l'année scolaire sans déranger les classes. La Cour de Paris rejetait l'appel, mais qui arrivait au mois d'août, et l'école pouvait fermer pendant deux mois de vacances. Pendant ce temps, le directeur faisait une nouvelle déclaration d'ouverture d'école, et au mois d'octobre l'école se rouvrait normalement, malgré une nouvelle intervention du parquet et toute la série de procès de l'année précédente recommençait. En même temps, l'administration académique multipliait ses oppositions et ses tracasseries. Mais N.-D. de Verdélais faisait toujours que le pire tournât à l'avantage de l'école, même les poursuites du fisc pour faire rentrer les amendes et les frais que les frères refusèrent toujours de payer. En 1908, la Cour de Bordeaux donnait enfin aux frères un brevet de sécularisation.

Le 21 juillet 1906, le père mariste Thévenon, propriétaire de la maison Briffaut (école des frères) est assigné, devant le Tribunal civil de Lyon, par le liquidateur des P.F.M comme personne interposée devant libérer cet immeuble. Thévenon se défend : il n'a jamais appartenu aux P.F.M. ; il gagne son procès. Il sera de nouveau assigné en 1912, cette fois en sa qualité de père mariste.

En 1919, l'école s'installe dans l'ancienne mairie, rachetée par M. Cazenave. Elle y reste jusqu'à sa fusion avec l'école Ste Anne, qui devient ainsi mixte.

¹⁰ Léon Deviers (1873-1955), profès en 1891, perpétuel en 1898, vœu de stabilité en 1908. En poste à Verdélais : 1901-1913 et 1919-1938. Mobilisé en 1914. (Fiche P.F.M.).

Sources

- Archives générale des pères maristes à Rome.
 Archives des pères maristes en France (Actes des ventes 1930, 1935), Société du Montparnasse et divers).
 Archives du sanctuaire de Verdélais.
 Archives départementales de la Gironde. (2V23 Barbe, 1V43 Nogues).
 Archives départementales du Rhône, Justice : Uciv 969 (1906), 1082 (1917) ; UCL 956 (1923).
 Conservation des Hypothèques de la Réole, 1923.
 Contacts avec des habitants de Verdélais : M. Alain Bord, Mme Décriteau...

Etudes générales

- Vie du vénérable Jean-Claude Colin, 2^e partie : Maisons de France et d'Angleterre sous le généralat du père Colin (1836-1854). Chapitre V. Verdélais (1838)*, Philippe Gobillot sm (1935-1942), Rome, APM.
Notre-Dame de Verdélais, Paris, Letouzey et Ané, 1926, par Philippe Gobillot sm; réédité en 1994.
Les expulsions des pères maristes en 1880, B. Bourtot sm, Document SM 61, 2002.
La mémoire blessée de la société de Marie en France (pères maristes) : la dissolution civile en 1903, la liquidation des biens, la vie de la congrégation 1897-1922, B. Bourtot sm, Document SM 69, 2006.
Frères et pères de la Société de Marie en Europe, de 1860 à 1903, B. Bourtot sm, Document SM 59, 2001.
Julien Favre. Second supérieur général de la Société de Marie (1854-1885). Documents pour l'étude du généralat Favre, trois tomes, B. Bourtot sm, Rome 2012.